

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée du partenaire du 27 mars 2009

La journée du partenaire du vendredi 27 mars 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Cette réunion a connu la participation de Monsieur Antoine OBAME, Directeur des Enquêtes Douanières, venu pour faire une communication à l'attention des partenaires.

- **De la communication de Monsieur le Directeur des Enquêtes Douanières**

Monsieur le Directeur des Enquêtes Douanières a informé les partenaires de la présence dans la Circonscription douanière du Kouilou et de Pointe-Noire d'une commission mixte Trésor/Douane chargée de faire la lumière sur les annulations frauduleuses de déclarations qui ont occasionné un important manque à gagner pour le Trésor Public. Il a fait savoir que ceux qui sont concernés par cette situation doivent s'attendre à des interpellations et les a invités à faciliter le travail de la commission.

Madame la Directrice a précisé qu'au regard de l'ampleur de cette fraude, trois commissions ont été mises en place : la Commission de l'Inspection Générale des Finances, la Commission de l'Inspection Générale d'Etat et la Commission mixte Trésor/Douane. Elle a ajouté que ces contrôles porteront sur toutes les annulations et se feront sur les trois dernières années.

Après cette communication, il a été procédé à la lecture du compte rendu de la précédente réunion, qui a suscité quelques réactions de la part des partenaires.

- **De la difficulté d'enlever du matériel pétrolier du Dépôt Central de Douane sous couvert d'une IM9**

Madame la Directrice a voulu comprendre les raisons qui justifient la présence au Dépôt Central d'une marchandise censée être enlevée d'urgence.

Elle a informé les partenaires que son accord préalable est exigé pour l'enlèvement d'une marchandise du Dépôt Douane sous couvert d'une IM9.

- **Du refus de la société Congo Handling de saisir les manifestes**

Le colonel NZOUSSI Damien a rappelé aux partenaires que la société Congo Handling refuse de saisir les manifestes au motif que cette tâche n'entre pas dans le cadre de ses attributions. Cette situation rend difficile la régularisation des IM9 et cause un lourd préjudice aux usagers ainsi qu'au Trésor Public. Il a souhaité qu'une solution soit trouvée pour permettre la levée des déclarations de mise à la consommation, en vue du recouvrement des droits et taxes.

Après plusieurs suggestions faites par les partenaires, Madame la Directrice a demandé à tous ceux concernés par cette situation (Bureau Principal Extérieur, Recette Principale, SEPI, partenaires) de se concerter en vue de trouver une solution.

- **Des transactions rédigées par la Brigade Maritime**

Suite aux nouvelles plaintes des partenaires sur les transactions rédigées par la Brigade Maritime pour absence de détails sur les manifestes, Madame la Directrice a rappelé que le manifeste doit être accompagné de la liste de colisage regroupant les marchandises par catégories (médicaments, sanitaires, quincaillerie, articles d'économie domestique, etc...)

Madame la Directrice a rappelé que la célérité dans le traitement des dossiers souhaitée par tous ne doit en aucune manière justifier les violations de la réglementation douanière. Elle a rappelé également que toute violation de la réglementation est passible d'une sanction.

- **De la rupture du stock des Bons à Enlever (BAE)**

Malgré les assurances du Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI) sur le dénouement de la situation, les partenaires ont fait savoir que la délivrance des BAE se fait avec beaucoup de parcimonie, ce qui complique toujours leur travail.

Madame la Directrice a présenté des excuses au nom de la tutelle pour le désagrément causé et a rassuré les partenaires que le problème est en voie d'être réglé définitivement, avec la présence dans la Circonscription de deux Directeurs Centraux : NGOUEMBE Lauric et NGATSONGO Honoré, respectivement Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (DEPI) et Directeur des Finances, de la Comptabilité et de l'Equipement (DFCE).

- **Des divergences au sujet du classement tarifaire du blé**

Monsieur MBOUNGOU de Panalpina a déploré les divergences de classement tarifaire de COTECNA qui, tantôt classe le blé à la position du blé pour la fabrication de la farine (10011090), tantôt à la position du blé pour la fabrication de la semoule (10019000). Il a indiqué qu'il a adressé à ce sujet une correspondance à COTECNA, pour laquelle il attend une réponse.

Monsieur Christophe GUYANT, Directeur Général de COTECNA, a fait savoir qu'en classant le blé importé par la société MINOCO à la position du blé servant à la fabrication de la semoule, sa société peut avoir fait une erreur.

Madame la Directrice a demandé au Chef du Bureau Principal Port de procéder à une contre écriture pour permettre l'encaissement du chèque que la société MINOCO tient à la disposition de la Douane, pour le dédouanement de son produit, en souffrance dans le Port.

- **De la difficulté de saisie du manifeste du chalutier appartenant à la Société HUAYI Pêche**

Cette difficulté persistante, évoquée par Monsieur OMPA Bruno de la Société HUAYI Pêche, constitue un cas particulier. Madame la Directrice et certains partenaires se sont interrogés sur le fait que les démarches prévues par la réglementation portuaire et douanière n'ont pas été entreprises dans les délais requis.

La question sera examinée par le Service, en tenant compte du traitement du dossier par les autres administrations.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h20.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**